

Les décisions du Conseil fédéral fâchent la CVT

Ouvertures immédiates exigées

Les terrasses des établissements publics doivent réouvrir au plus tard le 1 mars et les restaurants au plus tard le 15 mars prochain. La Chambre Valaisanne de Tourisme (CVT) demande que le Conseil fédéral corrige ainsi ses décisions de mercredi, des décisions qui mettent aujourd'hui en péril l'existence même de tout un secteur d'activité. La CVT demande par ailleurs au Conseil d'Etat valaisan de tout entreprendre auprès du Conseil fédéral afin que la gastronomie puisse ouvrir au plus tôt.

Les décisions du Conseil fédéral d'hier mercredi fâchent la Chambre Valaisanne de Tourisme (CVT), elles sont insuffisantes ! Certes, l'ouverture des magasins, les accès des jeunes à des activités sportives et culturelles sont de justes mesures que la CVT salue. Mais pourquoi alors cette discrimination vis-à-vis de toute la branche de la gastronomie ? Déjà lourdement frappés par des mois de fermeture, les bars, cafés, restaurants sont aujourd'hui en train de mourir. Une situation qui met en péril la survie de ce secteur d'activité, indispensable acteur du tourisme valaisan et menace des milliers d'emplois.

Le Conseil fédéral doit impérativement et immédiatement corriger ses décisions : les terrasses doivent réouvrir tout de suite et les établissements publics doivent accueillir leur clientèle dès le 15 mars prochain au plus tard.

Quant au Conseil d'Etat valaisan, il doit peser de toute son autorité auprès du Conseil fédéral afin d'imposer une ouverture de la gastronomie au plus tard le 15 mars prochain.

Pour contact:

Beat Rieder, Président CVT \ 079 212 34 39

Luc Fellay, Vice-président CVT \ 079 240 60 26